

➤ Vous avez besoin de conseils pour la constitution de votre dossier de demande de subvention ?

① Les responsables des bureaux d'arrondissement du Conseil Général, dont les coordonnées figurent ci-dessous, sont là pour vous renseigner. N'hésitez pas à les contacter pour prendre rendez-vous.

Bureau d'arrondissement	Responsable	Adresse	Téléphone
Boulay	Aurélië HOMBURGER	Maison du Département 6 rue R. Schuman - 57220 BOULAY	03 87 21 98 82
Château-Salins	Élodie SUPERNAT	Maison du Département rue de la Tuilerie - 57170 CHÂTEAU SALINS	03 87 21 47 69
Forbach	Sylviane BRACH	Maison du Département 18 av. de Spicheren - BP 80007 - 57601 FORBACH Cedex	03 87 21 98 70
Metz campagne	Valérie KLING	Hôtel du Département 1 rue du pont Moreau - BP 11096 - 57036 METZ Cedex 1	03 87 37 59 64
Saint-Avold	Élodie SUPERNAT	Maison du Département 16 rue du Lac - 57500 SAINT-AVOLD	03 87 21 47 69
Sarrebourg	Bruno HAAF	9 rue Kuchly - 57400 SARREBOURG	03 87 25 42 52
Sarreguemines	Valérie BEHR	Maison du Département 51 rue du Bac - BP 80001 - 57211 SARREGUEMINES Cedex	03 87 35 03 20
Thionville Est/Ouest	Bruno POLET	5 imp. des Anciens Hauts-Fourneaux - 57100 THIONVILLE	03 82 52 38 01

② Vous pouvez également obtenir toutes informations utiles auprès de la :
Direction des Dynamiques Économiques, de la Compétitivité et de l'Attractivité (DDECA), Conseil Général de la Moselle,
Hôtel du département, 1 rue du pont Moreau, BP 11096,
57036 METZ CEDEX 1 (Tél. : 03 87 37 57 47).

③ Les informations sont aussi disponibles sur notre site Internet
www.cg57.fr, rubrique « La Moselle et vous ».

Avez-vous eu recours à un correspondant agréé pour constituer votre dossier ?
Si oui, lequel ?

.....

.....

.....

.....



Demande de subvention Comment procéder ?

① Avant de réaliser vos investissements, adressez une lettre d'intention à :

Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle
Direction des Dynamiques et Economiques de la Compétitivité et de l'Attractivité (DDECA)
Hôtel du département - 1 rue du pont Moreau - B.P. 11096 - 57036 Metz Cedex 1

② Vous disposez d'une période d'un an, à compter de la date de réception de votre lettre d'intention par les services départementaux, pour constituer votre dossier. Pour cela :

- 1 > Renseignez :
- le dossier type ci-joint,
 - un formulaire de déclaration sur l'honneur.*
- 2 > Joignez également :
- un extrait K bis (immatriculation au RCS) ou D1 (immatriculation au Répertoire des Métiers), datant de moins de 6 mois,
 - un certificat d'identification au répertoire national des entreprises consultable sur Internet (<http://avis-situation-sirene.insee.fr>),
 - le(s) devis et/ou facture(s) libellé(s) au nom de l'entreprise et portant mention de l'adresse de livraison, lorsque celle-ci diffère de l'adresse de facturation,
 - une copie de la carte grise, pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire,
 - le bilan du dernier exercice comptable,
 - un prévisionnel (plan de financement et compte de résultat sur 3 ans en cas de création d'entreprise),
 - un Relevé d'Identité Bancaire (exemplaire original), au nom et à l'adresse de l'entreprise,
 - ⚠ Si vous réalisez, dans le cadre de votre programme, des investissements immobiliers éco-responsables, le bordereau spécial, dûment complété,
 - ⚠ Si votre entreprise est située dans une Zone Urbaine Sensible ou une Zone Franche Urbaine, un certificat établi par la mairie, attestant cette situation.

* Selon le modèle téléchargeable à partir du site Internet du Conseil Général www.cg57.fr, rubrique « La Moselle et vous », ou à retirer auprès des assistants des bureaux d'arrondissement.

③ Envoyez ce dossier au bureau de votre arrondissement
(voir liste et coordonnées en dernière page).

④ Après le passage en commission de votre demande de subvention :

Vous recevez un courrier de notification de la subvention. Vous êtes alors invité à faire parvenir sous un délai d'un an, les factures acquittées justifiant la réalisation des investissements subventionnés en double exemplaire, y compris lorsque celles-ci figuraient à l'appui du dossier de demande de subvention. Le mode de règlement et la date de paiement doivent figurer sur les factures. Il convient également de joindre un extrait bancaire justifiant le règlement de la dépense ainsi qu'une copie du chèque lorsque la dépense est acquittée par chèque.

Dossier de subvention du Conseil Général de la Moselle

> Vous et votre entreprise

ARRONDISSEMENT : CANTON :

- › Raison sociale de l'entreprise :
- › Nom du représentant :
- › Forme juridique :
- › Activité :
- › Code NAF : › N° SIRET :
- › N° RCS ou Répertoire des Métiers :
- › Nombre de salariés sous contrat à durée indéterminée (en équivalent temps plein) :
- › Adresse du siège social :
-
- › Adresse de l'implantation : (si différente de l'adresse du siège social)
-
- › Téléphone : › Portable :
- › Télécopie : › E-mail :

> Votre projet

- › Date de la lettre d'intention (valable un an) :
- › Nombre de créations d'emplois liées à ce programme :
- › Pourquoi ce projet ? (présentation succincte de votre projet) :
-
-
- › Autres aides pour ce projet (type-montant) :
-
-
- › Date : › Signature :

	INVESTISSEMENTS	DATE	Montant HT (en €)	Dépense éligible HT (en €)
Véhicule utilitaire / engin de chantier				
TOTAL 1				
Matériel professionnel, dont informatique				
TOTAL 2				
Travaux immobiliers (hors investissements éco-responsables)				
TOTAL 3				
Investissements immobiliers éco-responsables				
TOTAL 4				
TOTAL GÉNÉRAL				
MONTANT DE LA SUBVENTION				